

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 2 février 2016**

Communication n° 01/02.2016

Objet: employés communaux

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Selon l'art. 37 du statut du personnel communal, les employés reçoivent une prime de fidélité pour années de services dans la commune.

Dans le courant de l'année 2016, six collaborateurs communaux bénéficieront de ces dispositions (huit en 2015). Il s'agit de:

- M^{me} Céline Failloubaz, secrétaire au SUPCI, pour 5 ans de services
- M. Joël Tardy, employé polyvalent de voirie, pour 5 ans de services
- M^{me} Fernanda De Jesus, aide-concierge au collège de Sous-Allens, pour 10 ans de services
- M. Ernesto Carrillo, responsable du service des eaux, pour 10 ans de services
- M^{me} Elisabeth Gillioz, responsable du service administratif et secrétaire municipale adjointe, pour 15 ans de services
- M. Patric Gianina, employé polyvalent de voirie, pour 25 ans de services

Nous les remercions pour leur engagement et fidélité vis-à-vis de la Commune.

La Municipalité

Saint-Prex, le 2 février 2016/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini, Syndic, au 079 446 34 35